

LIEU DE LA FORMATION :

IPAG

Université de Montpellier,
Bâtiment B, Espace Richter,
195 rue Vendémiaire,
34960 MONTPELLIER cedex 2

Tram lignes 1-3-4 Rives du
Lez/Port Marianne.

SCOLARITE :

Ouverte de 08H00 à 12H00
et de 14H00 à 16H00. Tél.
04.34.43.23.03/05/06

RENSEIGNEMENTS :

ipag-contact@umontpellier.fr

TARIFS :

Etudiant (*fixé au niveau national*) :
170 euros

Etudiant boursier : 0€.

**Formation continue (salarié,
demandeur d'emploi, etc...) :**

- si la formation est prise en
charge (Région, employeur,
Pôle emploi, etc...) : 2 518 euros

- si la formation est
directement payée par le
candidat : 1 268 euros

Objectifs :

- **Obtenir un diplôme de Licence permettant de se présenter aux concours de catégorie A de la fonction publique**
- **Obtenir les connaissances et les compétences nécessaires pour réussir les épreuves des concours de catégorie A et B de la fonction publique** (concours d'entrée aux IRA, rédacteur / attaché territorial, contrôleur / inspecteur des finances publiques, contrôleur / inspecteur des douanes, inspecteur de la DGCCRF, inspecteur du travail, etc...)

Publics concernés :

Etudiants en formation initiale titulaires au minimum d'un Bac+2 (120 ECTS).
Formation continue (salariés, agents publics, demandeurs d'emploi, etc...)

Contenu :

- Cours : Culture administrative générale, Droit public, Finances publiques, Fonction publique, Economie, Culture numérique, Droit de l'Union européenne, Institutions administratives
- Méthodologie des épreuves des concours : Note de synthèse, Exposé-discussion, Conférences de méthode de culture générale, Dissertation, Langues vivantes

Equipe pédagogique : Composée d'universitaires et de fonctionnaires, dont de nombreux membres ou anciens membres de jurys de concours.

Volume horaire : 595 heures annuelles.

Conditions d'accès : Sur dossier et/ou entretien

Le dossier de candidature est à déposer via l'application E-Candidat (base bleue) de l'Université de Montpellier

Planning : Le planning de la LAP est compatible avec l'apprentissage ainsi qu'avec le planning des différentes préparations spécifiques écrites comme orales proposées par l'IPAG (**Voir les fiches des prépas**). Il est ainsi possible de suivre la LAP (éventuellement en apprentissage) + une prépa.

LES « PLUS » DE L'IPAG :

La Licence d'administration publique est **ouverte à l'apprentissage** au sein des administrations publiques (alternance).

Organisation de conférences avec des hauts fonctionnaires

Possibilité de suivre le Projet Voltaire (amélioration de l'orthographe et de la syntaxe).

